

Enquête suisse sur les administrations cantonales

Première partie : Questionnaire canton (ESAC02-C)

Questions se rapportant à l'ensemble du canton et adressées aux Chanceliers / Chancelleries

Etat au 25.11.2002 (français)

NB: Un seul questionnaire doit être rempli par canton

1	Parlement cantonal et Gouvernement	3
1.1	Parlement cantonal , commissions et financement des partis	3
1.2	Le Gouvernement (conseillers d'Etat / Ministres)	5
1.3	La Chancellerie	6
2	Instruments de planification, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques	7
2.1	Programme gouvernemental	7
2.2	Plan financier	8
2.3	Contrôle des finances	9
2.4	Contrôle de gestion et supervision de la banque cantonale	10
2.5	Gestion du personnel	12
2.6	Information	12
2.7	Evaluation des politiques publiques	13
3	Agents publics : effectifs, statut, traitement, évaluation et formation	13
3.1	Effectif de l'administration cantonale	13
3.2	Type d'engagement, de statut	14
3.3	Salaires et indexation	15
3.4	Evaluation du personnel et gratifications	16
3.5	Formation continue	17
4	Districts et communes	17
4.1	Districts et préfectures	17
4.2	Relations entre le canton et les communes	18
5	Conférences et concordats	19
6	Appréciation du questionnaire	20

Instructions pour remplir le questionnaire

- Les données recueillies se réfèrent généralement à l'année 2001. Dans la majorité des cas, nous nous référerons à la situation qui prévalait au 31.12.2001 (date précise) ou sur une période d'une année (généralement du 1.1.2001-31-12.2001).
- En absence de données pour une date précise, on fournira les données les plus récentes disponibles.
- N.B. Nous avons renoncé à la forme féminine dans les textes afin d'alléger la formulation des questions. Dans la mesure du possible, nous tiendrons compte de la forme féminine dans les travaux à venir.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter:

- Mme Sylvie Traimond, sylvie.traimond@idheap.unil.ch, Tél. 021 694 07 62 (français).
- Mr Christophe Koller, christophe.koller@idheap.unil.ch, Tél. 021 694 07 67 (allemand et italien).

Définitions:

- Conseiller d'Etat / Ministre = personne en charge des fonctions exécutives des cantons, soit d'un ou plusieurs département(s) / directions.
- Département / Direction = unité administrative sous la direction d'un conseiller d'Etat, y compris le secrétariat général de département. **Ne sont pas incluses** : les chancelleries d'Etat.
- Dépenses de fonctionnement = selon la classification par nature, soit dépenses courantes (groupe de compte 30 (charges de personnel), 31 (biens, services et marchandises), 35 (dédommagements à des collectivités publiques), 36 (subventions accordées), 37 (subventions redistribuées), **exclus** : 32 (intérêts passifs), 33 (amortissements), 34 (parts et contributions sans affectation), 38 (attributions aux financements spéciaux), 39 (imputations internes), 50-59 (dépenses d'investissements)).
Source : Finances publiques en Suisse 1998, Administration fédérale des finances, Berne 2000 : 155-156.
- EPT = effectifs équivalents à plein temps, p.ex. un poste à 100% = 1.0 EPT, un poste à 40% = 0.4 EPT.
- Etablissements et autres organisations de droit public = établissements de droit public avec ou sans personnalité juridique, fondations de droit public, entreprises de droit public, corporations de droit public.
Ne sont pas incluses: les églises, les entreprises mixtes et la banque cantonale.
- Parlement cantonal / Grand Conseil = Assemblée qui détient le pouvoir législatif dans les cantons.
- Offices / divisions / services = unités administratives directement subordonnées à un département ou à la chancellerie, respectivement directement subordonnée à un conseiller d'Etat ou au chancelier. **Ne sont pas inclus**: le secrétariat de département, les organes d'état-major, les commissions, les tribunaux, les préfectures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public.
- Unité centrale = unité administrative composée de plusieurs personnes, dont la responsabilité s'étend à l'ensemble de l'administration ou à une pluralité de départements. Il ne s'agit ni d'une commission, ni d'un agent unique.

	1 Parlement cantonal et Gouvernement			
	1.1 Parlement cantonal, commissions et financement des partis			
C1.10	Quel est le nombre de sièges au Parlement ? <i>Situation au 31.12.2001</i>	Parlement CPAR110	ND	ESAC97 1.01 (1) ESAC91 1.01 (1)
C1.11	Combien de fois le Parlement s'est-il réuni en séance plénière au cours de l'année 2001 ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2001</i>	Parlement CPAR111	ND	ESAC02
C1.12	Veuillez nous indiquer la durée moyenne des séances plénières du Parlement au cours de l'année 2001 ? <i>Estimation du nombre d'heures par séance, demi-séance</i>	Parlement CPAR112	ND	ESAC02
C1.13	A quelle autorité le service du Parlement est-il administrativement rattaché? <i>Une seule réponse possible</i> - Au Parlement 1 - A la Chancellerie 2 - Au Gouvernement / Conseil d'Etat 3	Parlement CPAR113	ND	ESAC02
C1.14	Combien de projets de loi le Parlement a-t-il adoptés au cours de l'année 2001 ? Nombre de projets de lois adoptés si 0 suite 1.20	Parlement CPAR114	ND	ESAC02
C1.14a	Parmi les projets de loi adoptés, quel est le nombre de nouvelles lois ? Nombre de nouvelles lois	Parlement CPAR114a	ND	ESAC02
C1.20	Combien de commissions permanentes le Parlement comptait-il en 2001? <i>Veuillez nous fournir une liste des commissions permanentes du Parlement par mail séparé</i> Nombre de commissions permanentes ¹	Parlement (commissions) CPAR120		ESAC02
C1.21	Combien de fois ces commissions permanentes <u>ont-elles été réunies</u> en 2001 ? Nombre total des séances	Parlement (commissions) CPAR121		ESAC02
C1.22	Combien de commissions ad hoc le Parlement comptait-il en 2001 ? Nombre de commissions ad hoc	Parlement (commissions) CPAR122		ESAC02
C1.23	Combien de fois ces commissions ad hoc <u>ont-elles été réunies</u> en 2001 ? Nombre total des séances	Parlement (commissions) CPAR123		ESAC02

Kommentar: ou parlementaires

Kommentar: ou parlementaires

Kommentar: ou parlementaires

Kommentar: ou parlementaires

¹ Pouvez-vous nous fournir la liste (cf. chargement des listes électroniques en annexe) ou une personne de contact pour obtenir davantage d'information.

C1.30	En 2001, quel a été le montant total des indemnités versées aux groupes parlementaires ? <i>Contributions forfaitaires + contributions complémentaires par membre de la fraction</i> En milliers de francs.....	Parlement (indemnités) CPAR130		ESAC02
C1.31	En 2001, quel était le montant du jeton de présence versé aux parlementaires, par séance ou demi-séance ? En francs par heure	Parlement (indemnités) CPAR131		ESAC02
C1.32	En 2001, quelle a été la somme totale versée aux parlementaires au titre des jetons de présence? En milliers de francs.....	Parlement (indemnités) CPAR132		ESAC02
C1.33	Le canton octroie-t-il d'autres formes de subsides (dons, contributions aux coûts des campagnes électorales, etc.) aux partis politiques cantonaux ? - oui.....1 - non.....2 suite 1.34	Parlement (indemnités) CPAR133		ESAC02
C1.33a	Si oui, quel a été le montant total de ces autres formes de subsides en 2001 ? En milliers de francs	Parlement (indemnités) CPAR133a		ESAC02
C1.34	Les partis politiques cantonaux bénéficient-ils d'avantages fiscaux (exonérations fiscales, tarifs réduits, etc.) ? - oui.....1 - non.....2 suite 1.35	Parlement (indemnités) CPAR134		ESAC02
C1.34a	Si oui, veuillez estimer le montant des avantages fiscaux destinés aux partis politiques cantonaux pour l'année 2001 ? En milliers de francs	Parlement (indemnités) CPAR134a		ESAC02
C1.35	Existe-t-il un système qui oblige les partis à rendre public leurs comptes? - oui.....1 - non.....2 suite 1.36	Parlement (indemnités) CPAR135		ESAC02
C1.35a	Si oui: Veuillez estimer le total des dépenses des partis cantonaux en 2001 ? En milliers de francs	Parlement (indemnités) CPAR135a		ESAC02
C1.36	Existe-t-il un système qui plafonne les dépenses des partis lors des campagnes électorales ? - oui.....1 - non.....2 suite 1.40	Parlement (indemnités) CPAR136		ESAC02
C1.36a	Si oui: Quel était le plafond des dépenses des partis en 2001 ?	Parlement (indemnités)		ESAC02

Kommentar: ou parlementaires

Kommentar: suppression "de fonctionnennement" (pas de vraie comptabilité: Soguel)

² Source : BADAC97, *NZZ*, 17 juillet 1999, S. 7. Renseignements de diverses Chancelleries et services du personnel.

1.3 La chancellerie					
C1.50	Qui nomme (ou élit) le chancelier? <i>Situation au 31.12.2001</i> - Le Parlement ☐ 1 - Le Gouvernement / le Conseil d'Etat ☐ 2		Chancellerie CCHA150		(ESAC97) 1.10 (1) (ESAC91) 1.07 (1)
C1.51	Quel est le nombre de vice-chanceliers ? <i>Situation au 31.12.2001</i> nombre de vice-chanceliers		Chancellerie CCHA151		ESAC97 1.11 (1) ESAC91 1.08 (1)
C1.52	Quel est l' effectif (nombre de personnes en EPT) de la chancellerie à fin 2001? <i>Sans le chancelier ; Situation au 31.12.2001</i> Effectif de la chancellerie en EPT		Chancellerie CCHA152		ESAC97 1.12 (2) ESAC91 1.09 (1)
C1.53	Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de la chancellerie en 2001 ? <i>En milliers de francs. Attention: coût global de l'exécutif (y.c. mandats externes), plus coûts globaux du Parlement, mais sans les indemnités versées aux parlementaires.</i> milliers de francs		Chancellerie CCHA153		(ESAC97) 1.14 (1) dépenses ((ESAC91)) 1.10 (1) Budget
C1.54	La chancellerie est-elle sub-divisée en services / unités? - oui.....1 - non.....2 suite 1.55		Chancellerie CCHA154		(ESAC97) 1.13 (1)
C1.54a	Si oui: Quel est le nombre des services de la Chancellerie ? <i>Situation au 31.12.2001</i> nombre des services de la Chancellerie		Chancellerie CCHA154a		(ESAC97) 1.13 (2) (ESAC91) 1.15 (1)
C1.54b	Quels sont l' appellation , l' effectif (nombre de personnes en EPT) et les dépenses de fonctionnement des services de la chancellerie?		Chancellerie CCHA154b		ESAC97 1.13 (4) Class10
C1.54c	Saisir manuellement ou vérifier l'appellation si déjà inscrite		CCHA154c		ESAC97 1.13 (5) (effectifs)
C1.54d	Appellation	Nombre de personnes employées (en EPT)	Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs)	CCHA154d	ESAC02

Kommentar: Question déplacée de 1.56 à 4^e questions de la partie chancellerie.

	I I I I I II			
C1.55	Existait-t-il une conférence des secrétaires généraux de départements au 31.12.2001? - oui.....1 - non.....2 suite 2.10	Secrétaire de département CCHA155		ESAC97 1.25 (1) ESAC91 1.25 (1)
C1.55a	Si oui: Quelle a été la fréquence des réunions de la conférence des secrétaires de départements en 2001? <i>Une seule réponse possible</i> 1 à 2 fois/an ☐ 1 3 à 6 fois/an ☐ 2 7 à 9 fois/an ☐ 3 10 à 12 fois/an ☐ 4 Plus d'une fois par mois ☐ 5 Selon les besoins, sans régularité précise ☐ 6	Secrétaire de département CCHA155a		ESAC97 1.25 (2) ESAC91 1.25 (3)
	2 Instruments de planification, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques			
	2.1 Programme gouvernemental			
C2.10	Le canton élabore-t-il un programme gouvernemental du type "Grandes lignes de la politique gouvernementale" au cours de la législature? - oui.....1 - non.....2 suite 2.20	Programme gouvernemental CPLA210	ND	(ESAC97) 1.42 (1) (ESAC91) 1.38 (1)
C2.10a	Si oui: Quelle est la périodicité de l'élaboration / de la mise à jour du programme gouvernemental? Triennale ☐ 1 Quadriennale ☐ 2 Quinquennale ☐ 3	Programme gouvernemental CPLA210a		(ESAC97) 1.42 (3) (ESAC91) 1.38 (3)
C2.11	En quelle année le dernier programme gouvernemental a-t-il été élaboré? <i>Année (ex. : 2002)</i> I I I I I	Programme gouvernemental CPLA211		ESAC02
C2.12	Comment le programme gouvernemental a-t-il été élaboré au cours de la législature actuelle? <i>Une seule réponse possible</i> - Du Conseil d'Etat vers les départements (plutôt top-down) ☐ 1 - Des Départements vers le Conseil d'Etat (plutôt bottom-up) ☐ 2	Programme gouvernemental CPLA212		ESAC02

C2.12a	Est-ce que les objectifs fixés dans le programme gouvernemental au cours de l'actuelle législature ont été objectivement mesurables ? par exemple à l'aide d'indicateurs, de standards définis par le canton <i>Une seule réponse possible</i> - oui ☐ 1 - non ☐ 2	Programme gouvernemental CPLA212a		ESAC02
C2.13	Le programme gouvernemental est-il soumis au Parlement? <i>Situation au 31.12.2001, Une seule réponse possible</i> - non1 - oui, uniquement pour information.....2 - oui, pour approbation uniquement.....3 - oui, pour approbation avec possibilité de modification par le Parlement 4	Programme gouvernemental CPLA213	ND	ESAC02
C2.14	Y-a-t-il eu un contrôle de la réalisation du programme gouvernemental en 2001? <i>Par exemple sous la forme d'un inventaire annuel de l'état d'avancement des dossiers ; écarts entre intention et réalisation</i> - oui.....1 - non.....2	Programme gouvernemental CPLA214		ESAC02
2.2 Plan financier				
C2.20	Le canton élabore-t-il un plan financier? - oui.....1 - non.....2 suite 2.22	Plan financier CPLA220		(ESAC97) 1.41 (1) (ESAC91) 1.37 (1)
C2.20a	Si oui: Quelle est la périodicité de l'élaboration / de la mise à jour du plan financier? <i>Une seule réponse possible</i> - Annuelle ☐ 1 - Biennale ☐ 2 - Triennale ☐ 3 - Quadriennale ☐ 4 - Quinquennale ☐ 5	Plan financier CPLA220a		ESAC97 1.41 (2) (ESAC91) 1.37 (2)
C2.20b	Comment s'opère l'élaboration du plan financier? <i>Situation au 31.12.2001 ; Une seule réponse possible</i> - Le Conseil d'Etat fixe lui-même un cadre (top-down) ☐ 1 - Le Département des finances propose un plan financier au Conseil d'Etat (bottom-up) ☐ 2	Plan financier CPLA220b		ESAC02
C2.20c	Y-a-t-il eu un contrôle de la réalisation du plan financier en 2001? <i>Par exemple en introduisant dans le budget annuel un commentaire sur les différences entre budget et plan financier</i>	Plan financier CPLA220c		ESAC02

	- oui.....1 - non.....2			
C2.20d	Le plan financier et le programme gouvernemental sont-ils liés entre eux? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2	Plan financier CPLA220d		ESAC97 1.43 (1) (ESAC91) 1.39 (1)
C2.22	Des unités administratives sont-elles au bénéfice d'une enveloppe budgétaire globale ou basée sur des forfaits? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.23	Enveloppe budgétaire CPLA222		(ESAC97) 1.44 (3)
C2.22a C2.22b	Si oui: Quel est le nombre d'unités au bénéfice d'une enveloppe budgétaire globale? Nombre d'unités avec enveloppe budgétaire globale Quel est le nombre d'unités au bénéfice d'une enveloppe basée sur des forfaits? Nombre d'unités avec enveloppe budgétaire forfaitaire	Enveloppe budgétaire CPLA222a CPLA222b		
C2.23	Combien d'unités administratives sont au bénéfice d'un mandat de prestations ? Nombre d'unités avec mandats de prestations	Mandat de prestation CPLA223		ESAC02
2.3 Contrôle des finances				
C2.30	Existait-il une unité d'inspection pour le contrôle des finances au 31.12. 2001? - oui.....1 - non.....2 suite 2.31	Contrôle des finances CCON230		(ESAC97) 1.26 (1)
C2.30a	Si oui: Quel était l' effectif (personnel en EPT) de cette unité d'inspection pour le contrôle des finances au 31.12.2001 ?	Contrôle des finances CCON230a		ESAC97 1.26 (6)
C2.30b	Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de cette unité d'inspection pour le contrôle des finances en 2001? En milliers de francs	Contrôle des finances CCON230b		ESAC97 1.26 (7)
C2.31	Pour qui travaille le contrôle des finances? <i>Situation au 31.12.2001 ; une seule réponse possible</i> - Il est au service du seul pouvoir exécutif ☐ 1 - Il est au service du seul pouvoir législatif ☐ 2	Contrôle des finances CCON231		ESAC91 1.27 (1)

Kommentar: mod. IDHEAP/SO

Kommentar: Notion
problématique.

³ Intégration du plan financier et du "Programme gouvernemental".

	- Il est au service à la fois du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ☐ 3			
C2.32	Quelle est l'étendue du contrôle des finances? Il s'agit d'un contrôle purement financier (légalité et régularité) ☐ 1 Il s'agit à la fois d'un contrôle financier et d'un contrôle de gestion (rentabilité, efficacité) ☐ 2	Contrôle des finances CCON232		(ESAC97) 1.26 (11)
C2.33	Le service de contrôle des finances dispose-t-il d'un statut d'autonomie ancré dans la loi ? - oui.....1 - non.....2	Contrôle des finances CCON233		ESAC97 1.26 (13)
C2.34	Comment travaille le contrôle des finances? <i>Situation au 31.12.2001 ; Une seule réponse possible</i> Il travaille plutôt sur instruction 1 Il fixe plutôt seul son programme 2	Contrôle des finances CCON234		ESAC02
C2.35	Les rapports établis par le contrôle des finances sont-ils rendus publics? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2	Contrôle des finances CCON235		ESAC02
	2.4 Contrôle de gestion et supervision de la banque cantonale			
C2.40	Existe-t-il une unité centrale pour le contrôle de gestion de l'administration ? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.41	Contrôle de gestion CCON240		ESAC02
C2.40a	Si oui: A quelle autorité cette unité de contrôle de gestion de l'administration est-elle administrativement rattachée? <i>Situation au 31.12.2001</i> Au Conseil d'Etat ☐ 1 A la chancellerie ☐ 2 Au département des finances ☐ 3 A un autre département ☐ 4	Contrôle de gestion CCON240a		ESAC02
C2.40b	Quel était l'effectif (personnel en EPT) de l' unité de contrôle de gestion de l'administration? <i>Situation au 31.12.2001</i>	Contrôle de gestion CCON240b		ESAC02
C2.40c	Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de cette unité de contrôle de gestion de l'administration en 2001? <i>En milliers de francs.</i>	Contrôle de gestion		ESAC02

		CCON240c		
C2.40d	Pour qui travaille l'unité de contrôle de gestion de l'administration? <i>Situation au 31.12.2001</i> - Elle est au service du seul pouvoir exécutif ☐ 1 - Elle est au service du seul pouvoir législatif ☐ 2 - Elle est au service à la fois du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ☐ 3	Contrôle de gestion CCON240d		ESAC02
C2.40e	Quelles sont les tâches remplies par l'unité de contrôle de gestion de l'administration? <i>Situation au 31.12.2001 ; plusieurs réponses possibles</i> - Suivi budgétaire et/ou calcul des coûts ☐ 1	Contrôle de gestion CCON240e		ESAC02
C2.40f	- Contrôles d'efficience/rentabilité ☐ 2	CCON240e		
C2.40g	- Contrôle d'efficacité ☐ 3	CCON240e		
	Nous aimerions poser encore quelques questions sur la banque cantonale			
C2.41	En dehors de la Commission fédérale des banques, qui est chargé du contrôle des activités de la banque cantonale? <i>Situation au 31.12.2001. une seule réponse possible</i> Le Conseil d'administration (Bankrat) de la banque cantonale 1 Le Comité de la banque cantonale 2 L'organe de révision de la banque cantonale 3 Le Conseil d'Etat 4	Supervision des activités de la banque cantonale CCON241		ESAC02
C2.41a	Qui est chargé de la nomination de la direction générale de la banque cantonale? <i>Situation au 31.12.2001. Plusieurs réponses possibles</i> Le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat 1 Le Conseil d'Etat sur proposition du Conseil d'administration 2 Le Conseil d'Etat 3 Le Conseil d'administration 4	Supervision des activités de la banque cantonale CCON241a		ESAC02
C2.42a	Pouvez-vous nous indiquer le nombre de représentants au sein du Conseil d'administration de la banque cantonale, selon la provenance? <i>Situation au 31.12.2001</i> Total des représentants de l'Etat	Supervision des activités de la banque cantonale CCON242a		ESAC02
C2.42b	Total des autres représentants	CCON242b		
C2.43	Quelle est la mission principale que la loi confère à la banque cantonale? <i>Situation au 31.12.2001. Une réponse possible</i> a) faciliter l'accès au crédit hypothécaire 1 b) soutenir le développement des PME (secteur privé) 2 c) soutenir le développement industriel et commercial des entreprises situées sur le territoire cantonal 3	Supervision des activités de la banque cantonale CCON243		ESAC02

	d) soutenir le développement industriel et commercial des entreprises (sans précision) 4			
	2.5 Gestion du personnel			
C2.50	Existe-t-il au sein de l'administration cantonale, une unité centrale pour la gestion du personnel ? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.60	Gestion du personnel CGES250		ESAC97 1.27 (1)
C2.50a	Si oui: Quel est l' effectif de cette unité (nombre de personnes en EPT) ? <i>Situation au 31.12.2001</i>	Gestion du personnel CGES250a		ESAC97 1.27 (6)
C2.50b	Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de cette unité pour la gestion du personnel (hors budget géré par les départements) en 2001? En milliers de francs	Gestion du personnel CGES250b		(ESAC97) 1.27 (7)
	2.6 Information			
C2.60	Qui coordonne l'information que le gouvernement et les départements diffusent vers l'extérieur de l'administration? <i>Une seule réponse possible; Situation au 31.12.2001 ;</i> Le Chancelier ☐ 1 Un délégué à l'information (une autre personne que le chancelier) ☐ 2 suite 2.61a Il n'existe pas de coordinateur. Chaque département règle ses problèmes d'information de manière autonome ☐ 3 Autre ☐ 4	Information CINF260		ESAC97 1.30 (1) ESAC91 1.33A
C2.61	Existe-t-il un délégué à l'information ? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.70	Information CINF261		ESAC97 1.31 (1)
C2.61a	Si oui: Est-ce que le délégué à l'information assiste aux séances du Conseil d'Etat ? - Il assiste régulièrement ☐ 1 - Il assiste exceptionnellement, lorsqu'un dossier spécifique l'exige ☐ 2 - Il n'assiste jamais ☐ 3	Information CINF261a		ESAC97 1.31 (2)

Kommentar: coordinateur

	2.7 Evaluation des politiques publiques			
C2.70	En 2001, le canton a-t-il procédé ou fait procéder à des évaluations des politiques publiques cantonales ou des programmes d'action publics cantonaux ? - oui.....1 - non.....2 suite 3.10a	Evaluation politique publique CPP270		ESAC02
C2.71	Qui mandate généralement les évaluations des politiques publiques cantonales ? <i>Une seule réponse possible</i> - Le Parlement 1 - Le Conseil d'Etat 2 - Un département ou un service de l'administration 3	Evaluation politique publique CPP271		ESAC02
C2.72	Qui est généralement chargé de la réalisation des évaluations des politiques publiques cantonales? <i>Une seule réponse possible</i> - Une unité interne à l'administration 1 - Un organe externe mais rattaché à l'administration 2 - Un bureau externe indépendant 3	Evaluation politique publique CPP272		ESAC02
C2.73	Les résultats des évaluations des politiques publiques cantonales sont-ils rendus publics ? <i>Une seule réponse possible</i> - Oui, dans tous les cas 1 - Oui, mais dans certains cas seulement 2 - Non 3	Evaluation politique publique CPP273		ESAC02
C2.74	Quel est le nombre total des évaluations des politiques publiques cantonales mandatées par le canton en 2001? Si aucune, mettre zéro. Nombre total des évaluations.....	Evaluation politique publique CPP274		ESAC02
C2.75	Quel est le montant total dépensé par le canton pour la réalisation d'évaluations des politiques publiques cantonales en 2001? <i>Si aucune dépenses, mettre zéro.</i> En francs.....	Evaluation politique publique CPP275		ESAC02
	3 Agents publics : effectifs, statut, traitement, évaluation et formation			
	3.1 Effectif de l'administration cantonale			
	Veuillez indiquer l' effectif des personnes employées par l'administration cantonale au niveau cantonal au 31.12.2001 <i>En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i>	Effectifs de l'administration cantonale		ESAC97 1.45 (2) ESAC97 1.45 (8) (ESAC91) 1.42 (2))

Kommentar: problématique !

Kommentar: plusieurs réponses possibles pose problème

C3.10a	Nombre de personnes employées.....	_____	CEFF310a		
C3.10b	Nombre de personnes en EPT.....	_____	CEFF310b		
	Veuillez indiquer l' effectif des personnes employées par des établissements et par des autres organisations de droit public au niveau cantonal au 31.12.2001 <i>En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i>		Effectifs de l'administration cantonale		ESAC97 1.45 (3) ESAC97 1.45 (9)
C3.10c	Nombre de personnes employées.....	_____	CEFF310c		
C3.10d	Nombre de personnes en EPT.....	_____	CEFF310d		
	Veuillez ventiler l' effectif des personnes employées (en EPT) au 31.12.2001 par l'administration cantonale selon les grandes fonctions de l'Etat suivantes ⁴ ?		Effectifs de l'administration cantonale		ESAC02
C3.11a	1 ADMINISTRATION GENERALE	_____	CEFF311a		
C3.11b	2 SÉCURITÉ PUBLIQUE	_____	CEFF311b		
C3.11c	3 ENSEIGNEMENT (sans les établissements universitaires/polys)	_____	CEFF311c		
C3.11d	• ENSEIGNEMENT (uniquement les établissements universitaires/polys)	_____	CEFF311d		
C3.11e	4 CULTURE ET LOISIRS	_____	CEFF311e		
C3.11f	5 SANTÉ (sans les hôpitaux)	_____	CEFF311f		
C3.11g	• SANTÉ (uniquement les hôpitaux)	_____	CEFF311g		
C3.11h	6 PRÉVOYANCE SOCIALE (sans sécurité sociale)	_____	CEFF311h		
C3.11i	• PRÉVOYANCE SOCIALE (uniquement sécurité sociale)	_____	CEFF311i		
C3.11j	7 TRAFIC	_____	CEFF311j		
C3.11k	8 ENVIRONNEMENT	_____	CEFF311k		
C3.11l	9 ECONOMIE PUBLIQUE	_____	CEFF311l		
C3.11m	10 FINANCES ET IMPOTS	_____	CEFF311m		
C3.11n	Total des personnes engagées au niveau cantonal	_____	CEFF311n		
3.2 Type d'engagement, de statut					
	Pouvez-vous nous indiquer l' effectif des personnes employées par l'administration cantonale selon le type d'engagement ou le type de statut suivants? <i>Situation au 31.12.2001</i>		Type d'engagement		ESAC02
C3.20a	a) Engagement de droit public classique	_____	CSTA320a		
C3.20b	b) Engagement de droit public par contrat	_____	CSTA320b		
C3.20c			CSTA320c		
			CSTA320d		

⁴ Libellés tirés de la classification fonctionnelle de l'OFF (état 8 juillet 2002).

C3.20d	c) Engagement de droit privé	_____	CSTA320e		
C3.20e	d) Auxiliaires	_____	CSTA320f		
C3.20f	e) Apprentis	_____	CSAT320g		
C3.20g	f) Autre	_____			
	g) Total	_____			
3.3 Salaires et indexation					
Nous aimerions maintenant obtenir quelques informations relatives au salaire					
C3.30	Quel est le salaire annuel brut minimum pour un équivalent plein temps ? <i>Selon les barèmes officiels de l'Etat au 31.12.2001, 13^e salaire compris</i> En francs	_____	Salaire et indexation CSAL330		ESAC02
C3.31	Quel est le salaire annuel brut maximum pour un équivalent plein temps dans la classe de traitement la plus élevée (sans déplaçonnement)? <i>Selon les barèmes officiels de l'Etat au 31.12.2001, 13^e salaire compris</i> En francs	_____	Salaire et indexation CSAL331		ESAC02
C3.32	Le déplaçonnement (des classes salariales) est-il possible ? - oui.....1 - non.....2 suite 3.33		Salaire et indexation CSAL332		ESAC02
C3.32a	Si oui: Quel est le pourcentage du déplaçonnement (des classes salariales) possible? Pour cent	_____ %	Salaire et indexation CSAL332a		ESAC02
C3.33	Quel est le montant de l'indexation salariale qui a été accordée en 2001? <i>Mettre 0 si aucune indexation accordée</i> Pour cent	_____ %	Salaire et indexation CSAL333		ESAC02
C3.34	Cette indexation a-t-elle été accordée à l'ensemble des employés du canton ou seulement à une partie d'entre eux? <i>Une seule réponse possible</i> a) à l'ensemble des employés du canton ☐ 1 suite 3.36a b) à seulement une partie d'entre eux ☐ 2		Salaire et indexation CSAL334		ESAC02
C3.35	Quelle est la part des employés fixes à plein temps qui ont bénéficié de cette indexation ? <i>Fournir une estimation en pour cent</i>	_____ %	Salaire et indexation CSAL335		ESAC02
C3.36a	Veuillez nous fournir une estimation du salaire annuel brut minimal et maximal versé en 2001 pour les fonctions types suivantes?		Salaire et indexation		ESAC02
C3.36b	<i>Pour des personnes fixes à plein temps, 13^e salaire compris</i>		CSAL336a		
C3.36c		Minimum Maximum	CSAL336b		
C3.36d	- gendarme	_____ Frs _____ Frs	CSAL336c		
C3.36e	- infirmier diplômé en soins généraux	_____ Frs _____ Frs	CSAL336d		
C3.36f	- instituteur (classe primaire)	_____ Frs _____ Frs	CSAL336e		
C3.36g			CSAL336f		
			CSAL336g		

⁵ OFS, ESS, les données ne peuvent être publiées que pour le TI et ZH, sinon pour les 5 grandes régions.

C3.36h C3.36i C3.36j C3.36k C3.36l C3.36m C3.36n	- assistante de direction - concepteur en informatique - médecin-assistant - professeur d'université	FrsFrsFrsFrsFrsFrsFrsFrs	CSAL336h CSAL336i CSAL336j CSAL336k CSAL336l CSAL336m CSAL336n		
3.4 Evaluation du personnel et gratifications					
C3.40	Existe-t-il un système d'appréciation officiel du personnel qui s'applique à l'ensemble de l'administration cantonale? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 3.41a		Evaluation du personnel CEVA340		ESAC97 1.50 (1)
C3.40a	Quelle est la périodicité de l'appréciation officielle du personnel? <i>Situation au 31.12.2001</i> <i>Une seule réponse possible</i> - Une ou plusieurs appréciations par an ☐ 1 - Moins d'une appréciation par an mais au moins une tous les deux ans ☐ 2 - Moins d'une appréciation tous les deux ans ☐ 3		Evaluation du personnel CEVA340a		ESAC97 1.50 (4, 5)
C3.40b	Comment l'appréciation officielle du personnel s'effectue-t-elle généralement ? <i>Une seule réponse possible</i> - Entretien oral obligatoire complété par un formulaire écrit ☐ 1 - Entretien oral obligatoire sans formulaire écrit ☐ 2 - Sur demande du collaborateur (base volontaire) ☐ 3 - A la libre initiative de la hiérarchie ☐ 4		Evaluation du personnel CEVA340b		ESAC02
C3.41a C3.41b C3.41c C3.41d C3.41e	Quelles sont les éventuelles récompenses prévues par le système d'appréciation du personnel en vigueur dans le canton? <i>Plusieurs réponses possibles</i> - Augmentation de salaire ☐ 1 - Prime unique de fin d'année ☐ 2 - Prime spontanée en cours d'année ☐ 3 - Prime collective dans le cadre d'un contrat de prestation ☐ 4 - Récompenses non-pécuniaires (congrés, formation, etc.) ☐ 5 si uniquement 5 suite 3.50		Evaluation du personnel CEVA341a CEVA341b CEVA341c CEVA341d CEVA341e		ESAC97 1.51 (4, 5)

C3.42	Si c52=1 ou c52=2 ou c52=3 ou c52=4: Quel est le pourcentage de la masse salariale, hors indexation, destiné aux récompenses pécuniaires (augmentation de salaire ou primes)? <i>Situation au 31.12.2001</i> %	Gratification CGRA342		ESAC97 1.51 (6)
	3.5 Formation continue			
C3.50	Existe-t-il une unité centrale s'occupant de formation continue du personnel ? <i>Situation au 31.12.2001 ; hors budget de formation géré par les départements</i> - oui.....1 - non.....2 suite 4.10	Formation continue CFOR350		(ESAC97) 1.28 (1) (ESAC91) 1.30 (1)
C3.50a	Si oui: Quel est l' effectif (nombre de personnes en EPT) de l'unité centrale s'occupant de formation continue du personnel ? <i>Situation au 31.12.2001</i> Personnes en EPT	Formation Continue CFOR350a		ESAC97 1.28 (6) ESAC91 1.30 (4)
C3.50b	Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de l'unité centrale s'occupant de formation continue du personnel en 2001? Hors budget de formation géré par les départements En milliers de francs	Formation continue CFOR350b		ESAC97 1.28 (7, 8) ESAC91 1.30 (5)
C3.51	Quel est le nombre de personnes ayant suivi des cours de perfectionnement organisés par l'unité centrale s'occupant de formation continue du personnel en 2001 ? Nombre de personnes	Formation continue CFOR351		ESAC97 1.28 (9) ESAC91 1.30 (6) IDHEAP / Ck mod.
C3.52	Quel est le nombre total de journées de formation continue mise sur pied par l'unité centrale s'occupant de formation continue du personnel en 2001 ? Total des journées de formation	Formation continue CFOR352		ESAC02
	4 Districts et communes			
	Nous nous intéresserons maintenant à quelques points relatifs à la politique générale du canton à l'égard de ses districts et de ses communes.			ESAC02
	4.1 Districts et préfectures			
C4.10	Le canton est-il divisé en districts ? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 4.20	Districts et préfectures CDIS410		ESAC97 1.53 (1) ESAC91 1.52 (1)
C4.10a	Si oui:	Districts et préfectures		ESAC97 1.53 (2) ESAC91 1.52 (2)

	Quel est le nombre des districts ? <i>Situation au 31.12.2001</i> Nombre de districts <u> 1 1 1 </u>	CDIS410a		
C4.11	Existe-t-il des préfectures dans le canton? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 4.20	Districts et préfectures CDIS411		ESAC97 1.54 (1) ESAC91 1.55 (1)
C4.11a	Si oui: Quel est le nombre de préfets travaillant à plein temps ? Nombre de préfets travaillant à plein temps <u> 1 1 1 </u>	Districts et préfectures CDIS411a		ESAC97 1.54 (2) ESAC91 1.59 (1)
C4.11b	Si oui: Quel est le nombre de préfets travaillant à temps partiel ? Nombre de préfets travaillant à temps partiel <u> 1 1 1 </u>	Districts et préfectures CDIS411b		ESAC97 1.54 (3)
C4.12	Quel est l' effectif (nombre de personnes en EPT) des préfectures ? <i>Situation au 31.12.2001</i> Nombre de personnes en EPT, y compris les préfets..... <u> 1 1 1 1 1 1 </u>	Districts et préfectures CDIS412		ESAC97 1.54 (4) ESAC91 1.58 (1)
	4.2 Relations entre le canton et les communes			
C4.20	Quel est le nombre de communes politiques (ou communes des habitants) dans le canton / demi-canton? <i>Situation au 31.12.2001</i> Nombre de communes politiques <u> 1 1 1 1 </u>	Communes CCOM420		ESAC97 1.55 (1) ESAC91 1.60 (1)
C4.21	Quel est le nombre de communes avec organe représentatif (parlement communal) élu/nommé ? <i>Situation au 31.12.2001, s'il n'y en a pas, mettre zéro</i> Nombre de communes avec organe représentatif..... <u> 1 1 1 1 </u>	Communes CCOM421		ESAC97 1.55 (2)
C4.22a	Quelle est l' importance pour le canton des projets de réforme suivants ? <i>Une seule réponse par ligne</i> pas du tout important (1); peu important (2); assez important (3); très important (4) - Intensification de la collaboration intercommunale 1 2 3 4	Communes		ESAC02
C4.22b	- Nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes 1 2 3 4	CCOM422a		
C4.22c	- Réforme de la péréquation financière verticale (canton-communes) 1 2 3 4	CCOM422b		
C4.22d	- Réforme de la péréquation financière horizontale (communes-communes) 1 2 3 4	CCOM422c		
C4.22e	- Introduction de la nouvelle gestion publique dans les administrations communales 1 2 3 4	CCOM422d		
C4.22f	- Fusions de communes 1 2 3 4	CCOM422e		
		CCOM422f		

	Les formes de collaborations intercommunales suivantes existent-t-elles et, si oui, quel est leur nombre? <i>si la forme n'existe pas, mettre zéro</i>	Communes		ESAC02
	Nombre C4.23a - Conventions intercommunales de droit public C4.23b - Associations intercommunales à but unique C4.23c - Associations intercommunales à buts multiples C4.23d - Contrats de collaboration de droit privé	CCOM423a CCOM423b CCOM423c CCOM423d		
	En 2001, le canton a-t-il encouragé la collaboration intercommunale au moyen des instruments suivants ? <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Communes		ESAC02
	oui ☐ 1 non ☐ 2 C4.24a • Information/sensibilisation C4.24b • Délégation de compétences aux communes conditionnées à la collaboration intercommunale C4.24c • Mesures incitatives (par exemple financières) C4.24d • Obligation de collaborer 1,2 1,2 1,2 1,2	CCOM424a CCOM424b CCOM424c CCOM424d		
	En 2001, le canton a-t-il encouragé les fusions de communes au moyen des instruments suivants? <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Communes		ESAC02
	oui ☐ 1 non ☐ 2 C4.25a • Développement d'un plan directeur des fusions C4.25b • Information/sensibilisation aux/des communes C4.25c • Appui administratif offert aux communes intéressées par la fusion C4.25d • Mesures incitatives (par exemple financières) 1,2 1,2 1,2 1,2	CCOM425a CCOM425b CCOM425c CCOM425d		
C4.26	Un projet de nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes a-t-il été récemment mené à terme, ou un tel projet est-il en cours, ou prévu? • Mené à terme • En cours • Prévu • Pas de projet prévu 1 2 3 4	Communes CCOM426		ESAC02
	5 Conférences et concordats			
	Quel est le nombre de Conférences des directeurs cantonaux , de portée nationale et régionale, auxquelles le canton était membre au 31.12.2001? C5.10a De portée nationale C5.10b De portée régionale	Conférences et concordats CKK510a CKK510b		ESAC02
	Pouvez-vous nous indiquer une personne de contact qui pourrait nous fournir des informations sur les Conférences des directeurs cantonaux ? C5.10c - oui C5.10d - non 1 2	Conférences et concordats CKK510c CKK510d CKK510e		ESAC97 1.71 (1)

C5.10e C5.10f	Si oui, veuillez nous fournir les coordonnées suivantes : - Nom : - Prénom : - Téléphone : - Email :	CKK510f										
C5.11a C5.11b	Quel est le nombre de concordats et autres conventions intercantionales , de portée régionale ou nationale, auxquels le canton était membre au 31.12.2001? De portée nationale <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> De portée régionale <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>									Conférences et concordats CKK511a CKK511b		ESAC02
C5.11c C5.11d C5.11e C5.11f	Pouvez-vous nous indiquer une personne de contact qui pourrait nous fournir davantage d'informations sur les concordats et autres conventions intercantionales , de portée nationale et régionale? - oui 1 - non 2 <i>Si oui</i> , veuillez nous fournir les coordonnées suivantes : - Nom : - Prénom : - Téléphone : - Email :	Conférences et concordats CKK511c CKK511d CKK511e CKK511f		ESAC97 1.71 (1)								
6 Appréciation du questionnaire												
Nous aimerions encore vous poser quelques questions qui nous permettront d'améliorer la prochaine enquête.												
C6.10	Combien de temps a été nécessaire pour remplir ce questionnaire? <i>Veuillez nous indiquer votre estimation en heures-personnes</i> - Nombre d'heures <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>					Questionnaire CQUE610		ESAC97 1.1				
C6.11	Quelle appréciation générale portez-vous sur les questions posées? Jugez-vous les questions... - Très utiles 1 - Utiles 2 - Peu, pas utiles 3	Questionnaire Appréciation CQUE611		ESAC02								
C6.12	Comment jugez-vous la fiabilité générale des réponses fournies? - Réponses très fiables (90-100%) 1 - Réponses fiables (70-89%) 2 - Réponses peu ou pas très fiables (Moins de 70% de réponses vraiment correctes) 3	Questionnaire Appréciation CQUE612		ESAC02								

Nous vous remercions infiniment pour avoir rempli ce questionnaire.
Les données que vous nous avez fournies seront traitées de manière confidentielle.

Vous pouvez d'ores-et-déjà effectuer une copie de vos résultats à partir du menu [consultations des réponses] (copier-coller) et transférer ceux-ci dans un tableur pour vos propres analyses.

Le questionnaire peut-être téléchargé en tout temps au format word à partir de notre site www.badac.ch

Nous allons procéder à des tests de plausibilité avant d'intégrer vos données dans notre banque de données ON-LINE.

Nous vous prions de consulter nos pages news afin de vous informer régulièrement de l'état d'avancement des travaux.